

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-578

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 septembre 2022	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2022-578

Participation financière de Bordeaux Métropole au projet "vie de campus" du Village 3 du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Bordeaux Aquitaine à Pessac - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Baptiste MAURIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte

Compétente en matière de « programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche » depuis la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), Bordeaux Métropole a adopté en 2016 une stratégie en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation. Cette stratégie s'intègre dans la logique des stratégies nationales de l'enseignement supérieur et pour la recherche et du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

L'ambition est de faire de la métropole bordelaise une métropole européenne de la connaissance ouverte (sur la société, l'économie et le monde), proposant une haute qualité d'accueil et d'études pour les étudiants et en interaction forte avec l'ensemble du territoire métropolitain et les communes. L'action de la Métropole s'organise autour de trois axes prioritaires :

- soutenir l'enseignement supérieur et la recherche métropolitains, leviers de développement territorial,
- proposer un environnement de qualité, propice au développement des activités d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,
- favoriser la production et la diffusion des connaissances sur l'ensemble du territoire.

La Métropole soutient depuis 2010, dans le cadre de l'Opération campus et sa convention partenariale de site, l'aménagement des espaces publics des sites universitaires et des opérations immobilières de vie de campus, représentant un investissement de 54,6 M€ jusqu'en 2025. Elle intervient également au titre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 et son volet « enseignement supérieur, recherche et innovation » avec un soutien à des projets immobiliers dédiés à l'enseignement supérieur, la recherche et la vie de campus pour près de 10 M€.

Depuis plus de dix ans, Bordeaux Métropole s'est positionnée en partenaire des établissements pour soutenir la « vie de campus » et contribuer à améliorer la qualité de vie et d'étude offerte aux étudiants sur les sites universitaires. Il s'agit notamment de proposer aux étudiants, qui résident ou non sur le domaine universitaire, des activités nouvelles venant redynamiser les campus en dehors des activités d'enseignement, de les ouvrir et les animer, de créer du lien social et de proposer des sources de loisir à faible coût tout en

revalorisant l'image des sites universitaires.

2. Présentation du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Bordeaux Aquitaine

Créés par la loi du 16 avril 1955, le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et les 26 Centres régionaux des œuvres universitaires (Crous) constituent un réseau autour d'une vocation unique : favoriser l'amélioration des conditions de vie des étudiants pour leur garantir les meilleures chances de réussite.

Les Crous sont des établissements publics à caractère administratif. Leur mission sociale (bourses sur critères sociaux, aides financières) s'étend à tous les services de proximité de la vie quotidienne des étudiants (restauration, logement, culture...).

Ils ont pour fonction d'être à la disposition des étudiants dans les principaux moments de leur vie universitaire : informations, accueil et orientation, aides sociales, recherche d'emplois temporaires, activités culturelles, accueil des étudiantes et étudiants internationaux, etc.

Le Crous de Bordeaux Aquitaine offre ses services à tous les étudiants français et internationaux inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de l'académie de Bordeaux, soit près de 133 000 étudiants au total et 106 000 étudiants dans la métropole bordelaise. Il accompagne en particulier les 25 000 étudiants boursiers du territoire métropolitain et gère près de 9 000 places de logement dans 6 villages et 27 résidences universitaires. Pour ce qui est de la restauration, les étudiants de toute la France peuvent déjeuner dans les 16 points de restauration du Crous sur la métropole bordelaise (6 restaurants, 6 cafétérias et 4 points de restauration de type « Crous Market »).

Le Crous est signataire, aux côtés de Bordeaux Métropole, l'Etat, la Région et la Conférence départementale des habitations à loyer modéré (CDHLM) du contrat d'objectifs et d'orientations du logement étudiant sur la métropole bordelaise 2020-2030. Ce contrat ambitionne notamment la production de 6 000 logements étudiants conventionnés entre 2020 et 2030, soit 12 places pour 100 étudiants en 2030 (contre 8,5 places aujourd'hui).

Enfin, le Crous joue un rôle majeur dans l'animation des campus au travers d'un soutien financier aux initiatives étudiantes (dispositif Culture ActionS et appel à projets CVEC), d'un concours de création étudiante, du Festival annuel Les Campulsations et d'un réseau de salles culturelles et associatives mises à disposition. Cette dynamique s'incarne notamment dans l'(S)pace' Campus, bâtiment de 3 500 m² inauguré en 2020 sur le domaine universitaire et dédié à la vie étudiante : restauration, café culturel, ressourcerie du campus Etu'Recup, locaux pour les activités culturelles, associatives et étudiantes (salles de réunion, espaces coworking, salle de danse, studios de répétition) et une salle de concerts.

3. Présentation du projet « vie de campus » du Village 3 du Crous à Pessac

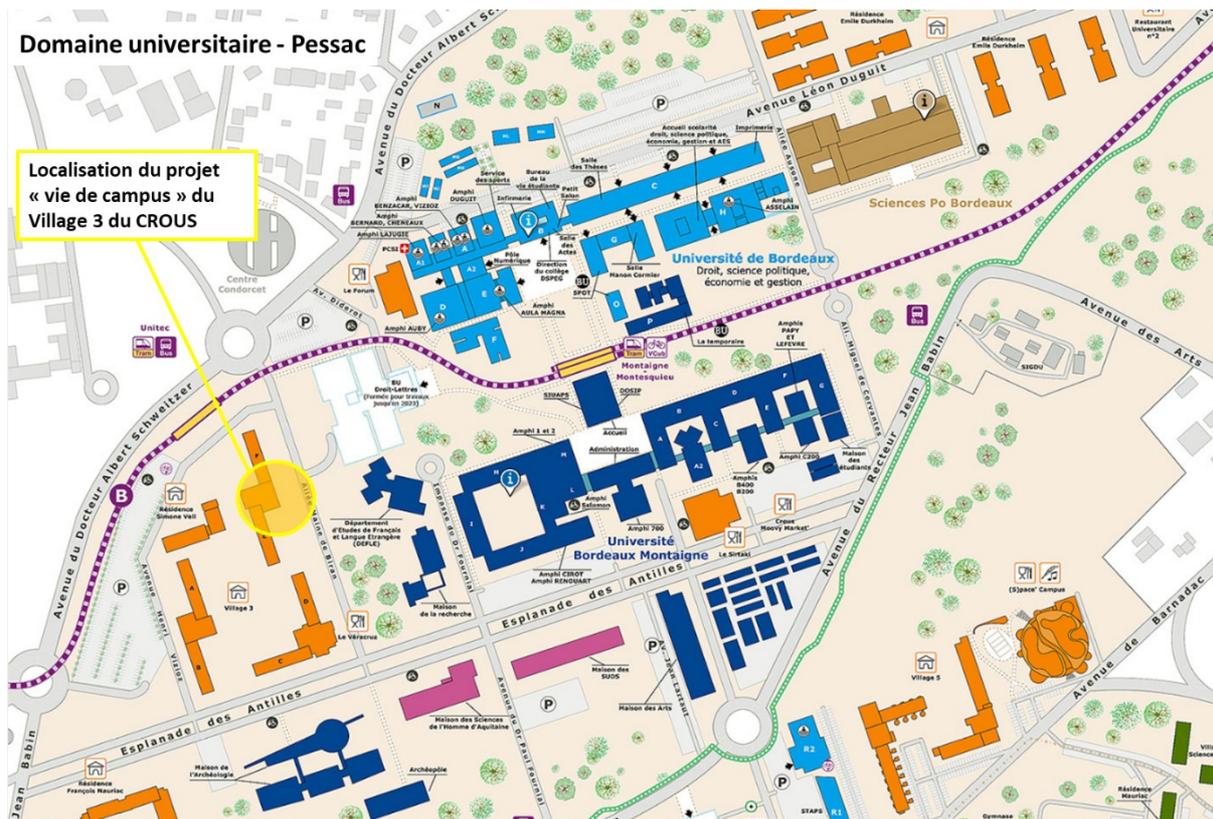
Le domaine universitaire de Pessac-Talence-Gradignan est le premier site d'enseignement supérieur et de recherche de la métropole, avec 12 établissements et près de 60 000 étudiants. Le secteur autour de la station de tramway Montaigne-Montesquieu à Pessac revêt une importance particulière compte tenu de sa forte fréquentation (près de 12 500 voyageurs par jour pour la station avec terminus partiel) et de sa centralité entre l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, Sciences Po Bordeaux, la bibliothèque universitaire Droit et Lettres, des centres de recherche et de nombreuses résidences universitaires (Villages 3, résidence Simone Veil, résidence François Mauriac, résidence Les Lumières, résidence Joséphine Baker, résidence Ausone...)

Malgré cette importante concentration, ce secteur a hérité d'un retard en termes d'aménagements ou de rénovation des bâtiments. Il fait actuellement l'objet d'interventions fortes en matière de réhabilitation du patrimoine immobilier et d'aménagements des espaces publics, dans le cadre de l'Opération campus Bordeaux, afin d'offrir à la communauté universitaire un cadre de travail et d'étude qui répond à l'ambition que se sont donnés les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Dans ce contexte, le Crous porte un projet de réhabilitation et extension des bâtiments E et F du Village universitaire n°3, qui comprend une double programmation :

- un volet « habitation » avec 365 logements étudiants bénéficiant de l'allocation logement social,
- un volet « vie de campus », objet de cette délibération, avec un ensemble de services dédiés à l'animation de ce secteur dans le but de créer une nouvelle polarité étudiante forte.

Ce projet se situe à l'extrémité ouest du domaine universitaire, entre l'esplanade des Antilles et l'arrêt Unitec de la ligne B du tramway. Cet espace, principalement occupé par de nombreuses résidences étudiantes du Crous et les bâtiments de l'Université Bordeaux Montaigne, est aujourd'hui peu animé, excentré et relativement monofonctionnel.



Programmation

Au sein du Village 3 rénové, le Crous proposera 1 122 m² de surfaces communes et ouvertes à tous les étudiants avec :

- un dojo rénové, une salle de fitness, un sauna et une salle de e-sport,
- des salles d'études, un bar à bandes dessinées (emprunt, lecture, consommation), une salle de répétition musicale et une cuisine pédagogique (proposant des cours de cuisine animés par la Banque alimentaire),
- des espaces de détente extérieurs : un « rooftop », une terrasse suspendue et un théâtre de verdure,
- un magasin automatique 24/24h et une laverie, qui viendront compléter l'offre très faible du secteur (seulement 2 actuellement),
- un salon de coiffure et esthétique : le local est proposé sans redevance à des auto-entrepreneurs qui, en échange, s'engagent à appliquer des tarifs très bas pour les étudiants.

Cette offre sera complétée par un local de 182 m² dédié à une Maison du Vélo qui sera animée par l'association Etu'Récup et viendra compléter le réseau des MAMMA (Maison

Métropolitaine des Mobilités Alternatives) du territoire. Elle revêt un intérêt tout particulier compte tenu d'un déficit d'usage du vélo chez les étudiants et du double objectif de réduire la place de la voiture sur le campus et de soulager la ligne de tramway B saturée aux heures de cours.

Une présentation détaillée du projet figure dans l'annexe n°1 de la convention de financement annexée à la présente délibération.

L'ensemble de ces espaces répondront à une exigence d'ouverture large, les soirs et week-ends, et au plus grand nombre, tout en étant entièrement gratuits pour les étudiants. Ils seront volontairement accessibles depuis l'extérieur de la résidence pour un rayon d'action et d'attractivité le plus large possible. L'enjeu est de dépasser la simple résidence étudiante pour créer du lien et des temps de vie qualitatifs sur le campus.

Ce projet présente l'intérêt de dynamiser un secteur du campus très fortement fréquenté mais longtemps délaissé. La mise en service du bâtiment est prévue pour 2023.

Budget prévisionnel

Le coût total de cette opération est estimé à 2,7 M€. La participation de Bordeaux Métropole porte sur un montant de 700 000 €, aux côtés du Crous Bordeaux-Aquitaine (via un emprunt) pour 2 M€.

Cette subvention d'investissement de la Métropole s'inscrit dans le budget prévisionnel suivant :

BUDGET PREVISIONNEL			
VILLAGE3 - Locaux communs vie de campus			
DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
1- Honoraires			
Frais de Maîtrise d'œuvre	160 024,00 €		
Autres	102 877,00 €		
Total TTC	262 901,00 €		
2- Travaux et équipements			
Travaux	1 839 352,00 €		
Equipements	598 647,00 €		
Total TTC	2 437 999,00 €		
TOTALCOUT OPERATION TTC			
	2 700 900,00 €		
		CROUS Bordeaux-Aquitaine (emprunt)	2 000 900 €
		Bordeaux Métropole	700 000 €
		TOTAL	2 700 900 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point I-1°-e,

VU les dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2016/425 du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016 « Stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, de recherche et innovation »,

VU les statuts du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux Aquitaine,

VU la demande de subvention en date du 29 juin 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que le projet « vie de campus » du Crous au sein du Village universitaire n°3 à Pessac contribue aux objectifs d'amélioration de la vie de campus (sportive et culturelle) et aux orientations stratégiques de la Métropole en matière de soutien à la qualité de vie et d'étude sur les sites universitaires, ces éléments contribuant à la réussite des étudiants et au rayonnement du territoire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 700 000 euros en faveur du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Bordeaux Aquitaine pour le projet « vie de campus » du Village universitaire n°3 du Crous à Pessac,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement associée à ce projet « vie de campus » du Village universitaire n°3 du Crous à Pessac et ci-annexée, précisant les conditions de la subvention accordée, ainsi que tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal en cours d'exercice et suivants, chapitre 204, article 2324, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame ANFRAY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022	le Conseiller délégué,
	Monsieur Baptiste MAURIN